

Action 1.1. Du PCAET - Renforcer la politique d'amélioration de l'habitat privé via la création d'un fond de rénovation énergétique



Aides aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements	
Bénéficiaires	Propriétaires occupants et bailleurs
Plafonds de ressources	Ménages hors dispositifs Anah selon grilles de ressources MaPrimeRénov'
Projet	Projet de rénovation énergétique d'un ou plusieurs logements (isolation murs / toiture / plancher, menuiseries, ventilation...).
Conditions d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Logements construits avant la RT2012 occupés ou loués en résidence principale (changements d'usage pris en compte) La demande doit être déposée par le propriétaire de la maison Les travaux doivent atteindre un minimum de 50% de gain énergétique ou un niveau BBC, soit un minimum de 2 postes de travaux Les travaux doivent être réalisés par une entreprise (fourniture et pose) qualifiée RGE, et ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention Avoir bénéficié d'un accompagnement d'un niveau A4 du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) animé par l'ALEC07, ou d'un accompagnement via un opérateur Anah.
Montant de l'aide forfaitaire*	<ul style="list-style-type: none"> 25% des travaux plafonnés à 20 000€ HT soit 5 000 € maximum d'aide pour les ménages situés sous le seuil de ressources « MaPrimeRénov' Violet » 12,5 % des travaux plafonnés à 20 000€ HT soit 2 500 € maximum d'aide pour les ménages situés au niveau du seuil de ressources « MaPrimeRénov' Rose »
Aides complémentaires	MaPrimeRénov' Certificats d'Economie d'Energie (dont audit énergétique) Eco Prêt à Taux Zéro TVA à taux réduit...
Modalité de demande / renseignements	<ol style="list-style-type: none"> Contactez le SPPEH pour bénéficier d'un accompagnement gratuit au montage du projet pour bénéficier de l'aide Remplir et signer le formulaire de demande d'aide ci-après Le renvoyer auprès du service Habitat de la CCBA

Contacts

Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)

ALEC 07

04 75 35 87 34

Prise de rdv possible (sur Aubenas)

Service Habitat de la CCBA

Pôle Aménagement et Développement

04 75 35 88 45

Les aides aux particuliers dans le cadre du PCAET

FORMULAIRE DE DEMANDE – RENOVATION ENERGETIQUE

Merci de remplir, dater et signer le présent formulaire (1 formulaire par logement) et de le retourner auprès du Service Habitat de la CCBA par courrier ou par mail :

- CCBA – Service Habitat - 16 route de la Manufacture Royale – 07200 UCEL
 - habitat@cdcba.fr

Les aides ne sont pas de droit et doivent être sollicitées conformément aux modalités définies dans le présent guide. Elles sont attribuées dans la limite des crédits budgétaires votés par la CCBA et ne sont pas cumulables avec les autres aides du PCAET (sauf si dépassement du plafond de travaux) . Une fois le dossier d'aide instruit et accepté par la CCBA, le demandeur reçoit une décision d'attribution.

En cas de non-respect des dispositions du règlement, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de l'aide attribuée.

Demandeur

Nom / Prénom	
Adresse du demandeur	
Adresse du logement faisant l'objet de la demande d'aide si différente	
Année de construction du logement	
Revenu fiscal de référence / nombre de personne composant le foyer	Dernier RFR : Nombre de personnes composant le foyer : Merci de fournir une attestation de ressources
Statut	<input type="checkbox"/> Propriétaire occupant – résidence principale <input type="checkbox"/> Propriétaire bailleur – location à titre de résidence principale
Téléphone	
Mail	
Engagement du demandeur	<input type="checkbox"/> J'ai pris connaissance du présent règlement d'aide et m'engage à en respecter les modalités <input type="checkbox"/> Je m'engage à solliciter toutes les aides complémentaires auxquelles mon projet est éligible (exemple : MPR, CEE...), dans la limite du plafond des aides publiques en vigueur <input type="checkbox"/> Autorise la CCBA à prendre des photos avant/pendant/après travaux du logement concerné et à les diffuser au besoin sur les supports de communication de la CCBA

Objet de la demande / Nature des travaux (à remplir avec le SPPEH)

<input type="checkbox"/> Isolation murs <input type="checkbox"/> Isolation toiture <input type="checkbox"/> Isolation planchers <input type="checkbox"/> Menuiseries	<input type="checkbox"/> Ventilation <input type="checkbox"/> Chauffage (hors bois énergie – autre règlement) <input type="checkbox"/> Autres :	
A remplir / signer par le SPPEH	Je soussigné, technicien(ne) à l'ALEC 07 atteste que M/Mme..... a bénéficié d'un accompagnement SPPEH de niveau A4 pour un projet de travaux dont le gain énergétique prévu est de%	Date, signature, tampon

Plan de financement prévisionnel (devis non signés à fournir obligatoirement avec la demande)

Travaux	Montant HT
Recettes prévisionnelles (aides sollicitées : MPR, CEE...	Montant

Modalités de versement de l'aide

L'aide sera versée sur présentation auprès du service Habitat de la CCBA :
 - des dépenses acquittées (factures) conformes à la demande d'aide initiale,
 - de la présentation du versement du solde MPR et CEE,
 - du questionnaire de satisfaction dûment complété qui vous sera fourni.
 Une visite de contrôle pourra être effectuée en cas de besoin.

Je déclare sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts.

Date / signature

*** Plafonds de ressources MaPrimeRénov' 2023 (hors Ile-de-France)**

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	MaPrimeRénov' Bleu	MaPrimeRénov' Jaune	MaPrimeRénov' Violet	MaPrimeRénov' Rose
1	Jusqu'à 16 229 €	Jusqu'à 20 805 €	Jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	Jusqu'à 23 734 €	Jusqu'à 30 427 €	Jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	Jusqu'à 28 545 €	Jusqu'à 36 591 €	Jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	Jusqu'à 33 346 €	Jusqu'à 42 748 €	Jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	Jusqu'à 38 168 €	Jusqu'à 48 930 €	Jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

RGPD - Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la CCBA. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour le montage de votre dossier dans le cadre de des aides PCAET. Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi, à moins que vous exerciez votre droit de suppression ou si la durée de conservation doit être allongée en vertu d'une obligation légale ou réglementaire. Pendant cette période, nous mettons tout en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 applicable dès le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données en cas de motifs légitimes.

Pour toute information complémentaire ou réclamation vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou notre délégué à la protection des données à l'adresse suivant rgpd@inforoutes.fr.